



AVENANT n°1
INSTRUCTIONS DE COURSE
Coupe des 2 Phares – Trophée Patrick Schnepf
14-18 juillet 2023
Organisateur : **Yacht Club Classique**
Grade : **5A**

En raison des conditions météorologiques le programme de course est modifié comme suit:

16 juillet 2023 : Camaret → La Rochelle

- Briefing des skippers à **09h00** à la Capitainerie de Camaret ;
- Mise à disposition du comité de course à **12h00** en rade de Camaret;
- 1 courses côtière/semi-hauturière.

18 juillet : La Rochelle

- Fermeture de la ligne d'arrivée à **20h** à la bouée Ouest Minimés en rade de La Rochelle;
- Amarrage au bassin des Chalutiers à La Rochelle ou au port des Minimés en attente d'ouvertures des portes du bassin des Chalutiers.

19 juillet : La Rochelle

- Parade vers le Vieux Port, départ à **17h** à proximité extérieure de la Tourelle Richelieu ;
- Proclamation des résultats à partir de **11h00** à la maison du YCC.

Heure limite de dépôt des réclamations : le **19 juillet 2023 à 10h00** à la maison du YCC, convocation des parties à 10h15.

Les réclamations peuvent être soumises par mail à regates@yachtclubclassique.com avant le 18 juillet 2023 à 22h00.

Signé par le Président du comité de course : Robert Lainé
Copie au Président du jury : Roland Desforges

Annexe PARCOURS C2P CAMARET – LA ROCHELLE

Zones interdites considérées comme des obstacles

- **Les ports de commerce et de pêche de La Pallice** à partir des lignes joignant les extrémités des musoirs et jetées ;
- **Plateau du Lavardin (La Rochelle)** : zone délimitée par les lignes joignant la Tourelle du Lavardin, la Bouée Lavardin Est et la Bouée Lavardin Sud ;
- **Toutes les filières et fermes d'aquaculture** : zone délimitée par les lignes joignant toutes les bouées périphériques aux installations ;

Rappel : Un concurrent doit impérativement donner la place à un autre bateau pour qu'il puisse se tenir à l'extérieur d'une zone interdite.

Zone de trafic maritime

Les navires à propulsion mécanique (navire de guerre, navires marchands, cargos, navires à passagers et chalutiers) ont la priorité dans leur zone de trafic, les concurrents doivent passer sur l'arrière de ces navires, notamment dans les zones de trafic maritime ci dessous :

- **Chenal d'accès à la Loire et Chenal d'accès au port de la Pallice**: à partir du moment où la route d'un navire à propulsion mécanique entrant ou sortant prolongée d'une distance de 400m à partir de l'étrave de ce navire coupe la route d'un concurrent.
- **Pont de l'Ile de Ré** : respect obligatoire des passes (bouées et arche portant les marques bâbord et tribord).

Le parcours suivant sera utilisé avec la marque de pointage officiel listée ci-dessous.

La description de la marque de départ sera donnée au briefing.

Marque	Information	Laisser / Contourner	Latitude	Longitude
Départ Rade de Camaret	position approximative	Laisser bouée à bâbord, bateau comité à tribord	48° 17,1' N	4° 35,3' W
Tourelle La Plate	Raz de Sein position approximative	laisser à bâbord	48° 02,367' N	4° 45,576' W
Bouée Cap Caval	Cardinale W position approximative	laisser à bâbord	47° 46,428' N	4° 22,660' W
Marques GPS, pointage officiel	Proximité Bouée SN1	Range GPS 0,5 nm	47° 00,077' N	2° 39,829' W
Bouée Roche du Sud	Cardinale W position approximative	contourner à bâbord	46° 06.367' N	1° 15.218' W
Arrivée bouée cardinale Ouest Minimes,	Position approximative les bateaux doivent s'annoncer à la VHF 1nm avant l'arrivée	Laisser bouée à bâbord, bateau comité à tribord	46° 08.012' N	1° 11.526' W

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE GPS

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le pointage officiel à la **marque GPS** du parcours, ceci modifie la RCV 32.

- Les concurrents doivent noter sur le formulaire d'auto-pointage ci-après:
 - le temps GPS (hh:mm:ss) lorsqu'ils atteignent le **Range GPS** spécifié par rapport à la **position de la marque GPS**,
 - leurs coordonnées GPS à ce moment,
 - la position des bateaux à proximité visuelle ou AIS.
 - L'heure d'arrivée et la position à cet instant si la bateau comité n'est pas sur zone.
 - le formulaire sera déposé au secrétariat de course à la maison du YCC, dès leur arrivée à la Rochelle.
 - Il est recommandé de prendre et garder une photo du GPS montrant l'heure et le Range à la marque ou les coordonnées GPS, utilisable en cas de réclamation.
- Les concurrents peuvent passer d'un coté ou de l'autre du point GPS, ils doivent continuer le parcours.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, le pointage officiel à la marque retenue est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées. Il confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

FORMULAIRE AUTO-POINTAGE

Épreuve : Coupe des 2 Phares 2023				
Nom du bateau:		/ n° voile :		
	Date	Heure hh:mm:ss	Longitude	Latitude
Marque GPS				
Concurrents en vue/AIS				

Épreuve : Coupe des 2 Phares 2023				
Nom du bateau:		/ n° voile :		
	Date	Heure hh:mm:ss	Longitude	Latitude
Arrivée				
Concurrent devant :				
Concurrent derrière :				